

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 15
de Présents : 13
de Votants : 15

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 29 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, Mme Marie-Claude SIRE, M. Sébastien ROUSTAN, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : Mme Claudine IACOVO à M. Frédéric ARTIS, M. Simon PUECH à M. Jean-François VIDAL,

Secrétaire de séance : M. Sébastien ROUSTAN

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS ET DE LA DURÉE DES CONCESSIONS AUX CIMETIÈRES (terrain + colombarium)

Monsieur le Maire propose de modifier la durée et le prix de vente des concessions (terrain et colombarium) aux cimetières. Il rappelle les tarifs actuels :

Achat de concessions - terrain :

Superficie	Trentenaire	Cinquantenaire
4.50 m ² (1.80l x 2.50L)	550€	700€
2.50 m ² (1l x 2.50L)	300€	400€

Renouvellement des concessions - terrain :

Durée	30 ans	50 ans
Prix au m²	120 €	160 €

Achat de concessions - colombarium :

Durée	30 ans	50 ans
Tarif	650 €	1 000 €

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

DELIBERATION : 2023-046

Code matière : 9.1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- DÉCIDE : achat et renouvellement de concessions uniquement pour une durée de 30 ans - terrains et colombarium –
- DÉCIDE que le tarif des concessions (terrain) et de leur renouvellement est fixé de 140€/m²
- DÉCIDE que le tarif des concessions au colombarium est fixé à 700€/la case
- DIT que cette délibération prendra effet au 1^{er} juillet 2023

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.

Le Maire